

UNION SPORTIVE DE MARLY-LE-ROI - SECTION ESCRIME

- CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -

Chers adhérents, chers parents,

nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire du club.

JEUDI 28 JUIN 2018, à 19.00 heures

Gymnase Ramon, 6 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy 78160 Marly-le-Roi.

L'ordre du jour sera le suivant :

- rapport financier ;
- rapport moral ;
- quitus donné au Bureau Directeur pour l'exercice clos 2017/2018 ;
- élections de membres du Bureau ;
- remise des médailles, coupes et blasons.

Nous terminerons par un spectacle réalisé par les enfants (début environ 19h30) qui sera suivi par un verre de l'amitié offert par le club.

Pour les parents et adhérents qui le souhaitent, la soirée se poursuivra par un dîner au restaurant chinois LE NOUVEAU MANDARIN - 19 avenue de Saint-Germain, 78160 Marly-le-Roi (au dessus du Leader Price). - (Le dîner est à la charge de chaque participant et non du club).

Important : les enfants participant au spectacle devront être présents à partir de 17h00.

Nous vous rappelons que votre présence est importante afin que le quorum soit atteint pour procéder aux votes et résolutions. Si vous ne pouvez être présent, vous trouverez ci-joint un pouvoir afin de vous faire représenter par la personne de votre choix.

**Sportivement,
Le Bureau**



UNION SPORTIVE DE MARLY-LE-ROI - SECTION ESCRIME / - POUVOIR -

Je soussigné(e)

délègue à

le pouvoir de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'USMR Escrime convoquée le :

JEUDI 28 JUIN 2018, à 19.00 heures

Gymnase Ramon, 6 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy 78160 Marly-le-Roi.

En conséquence, le mandataire assistera à la réunion de cette assemblée, émargera toutes les feuilles de présence, prendra part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions portées à l'ordre du jour en mon nom.

Rappel : pour chaque formule de pouvoir adressée à l'USMR Escrime sans indication de mandataire, il sera émis au nom du mandant, un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées par le Bureau Directeur (Article 9 alinéa 4 des statuts de l'USMR Multisport).

A le

« BON POUR POUVOIR » (manuscrit) :

.....

SIGNATURE :